



MER 28

12 3

23 27

JEU 29

14 2

20 9

VEN 30

12 1

21 4

SAM 1er

14 2

19 7

DIM 2

14 0

21 1

LUN 3

14 0

26 0

Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

STADES PHENOLOGIQUES

L'ensemble des cépages est situé à "fermeture de la grappe", même stade qu'en 2011 à ce jour)
Les parcelles gelées sont entre "floraison" et "nouaison".

MILDIU

Analyse de risque

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Seule des vieilles tâches ont été observées sur le vignoble. Elles sont " sèches " grâce aux températures de la semaine dernière. Pas d'évolution des symptômes depuis les contaminations des 29 - 30 mai et 3 juin.

Modélisation:

De nouvelles contaminations de masse sont modélisées avec 25 mm de pluie en une fois ou 35 mm en cumul.

Attention les pluies prévues ce soir et demain peuvent provoquer de nouvelles contaminations de masse.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou jusqu'à la véraison.

Pr

éconisations

Attention aux pluies prévues pour le début de la semaine prochaine. Si le risque se maintient, intervenir en préventif avec :

* 300g de cuivre métal

Attention au lessivage : 20mm.
Attention aux restrictions du nombre d'application par produit commercial.

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie

A retenir

25 mm de pluies en 1 fois ou
35 mm en cumulés sont
nécessaires pour de nouvelles
contaminations de masse

OIDIUM

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Quelques symptômes sont visibles sur grappes sur témoins non traités et parcelles très sensibles.
Evolution des symptômes sur grappes par rapport à la semaine dernière.

Préconisations

Le temps pluvieux de cette semaine n'est pas propice au développement du champignon, soyez vigilant jusqu'au stade fermeture de grappe complète.

Intervenez si le cumul des pluies est > 20 mm avec

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulfox, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée) ou Héliosoufre 3-5L/ha.*

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Période de sensibilité en cours jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Attaque sur grappes sur Florentin sur parcelle à historique (taille rase). La majorité des parcelles sont saines.

Préconisations

Avec les fortes pluies annoncées, les conditions sont favorables au black-rot. .

Attention, sur les parcelles atteintes et/ou à historiques, les pluies de cette semaine peuvent provoquer des contaminations.

Aucun produit n'est homologué en bio sur le black-rot. Néanmoins de nombreux essais menés dans différents vignobles montrent une efficacité des produits à base de soufre sur ce champignon lorsque les traitements sont appliqués avant les contaminations à une dose allant de 8 à 12 kg/ha.

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie :
élimination des sources
d'inoculum

A retenir

Soyez vigilants sur les parcelles avec symptômes et /ou sensibles

BOTRYTIS**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Pas de symptômes sur grappes.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise. **Les conditions actuelles ne sont pas favorables à l'installation du champignon.**

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Période favorable au Botrytis

VERS de la GRAPPE**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Le vol est toujours en cours. Les 1ères pontes sont observées sur la commune de Castanet, de Lisle/tarn et Brens. Quelques perforations sont observées sur Brens et Lisle/Tarn.

Préconisations

Si le seuil de glomérules de 50 à 80 glomérules pour 100 grappes a été atteint en G1. Prévoir de positionner un traitement sur la G2 au stade tête noire soit 5j après les

premières observations.

* *Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1L/ha*

* *Dipel DF, Bacillus thuringensis, 1kg/ha (6 applications)*

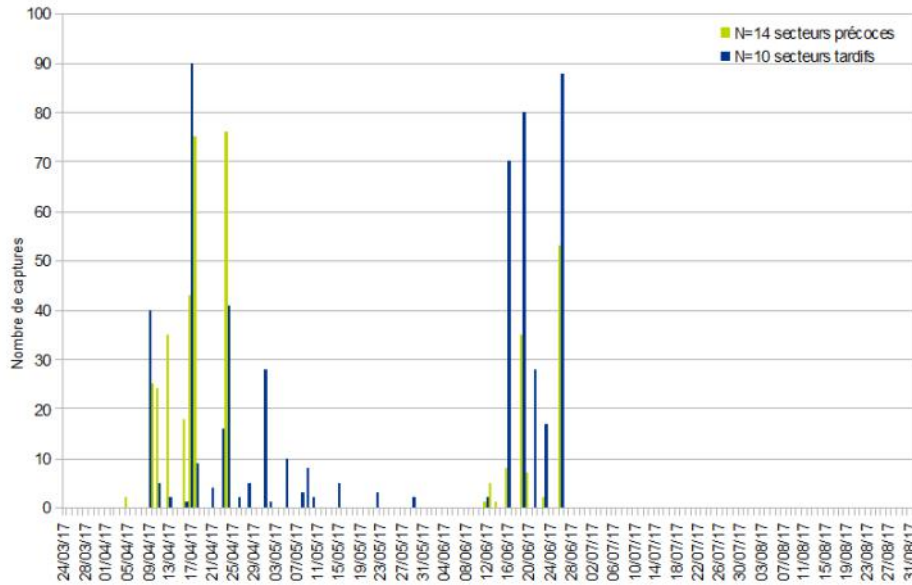
* *Delfin, Bacillus thuringensis 0,75kg/ha*

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

1ères perforations observées



Captures d'eudémis sur le réseaux de pièges du vignoble gaillacois

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Observation des 1ères larves de la génération estivale. Quelques grillures sont déjà observées.

Préconisations

En bio, la cicadelle verte se gère par applications d'argiles dès l'apparition des 1ères larves. En général, les traitements sont positionnés sur la 2ème et/ou 3ème génération. Surveillez vos parcelles où la cicadelle verte pose

problème et si nécessaire, intervenez avec :

* Sokalciarbo, kaolin, 10kg/ha (4 applications)

* Argibio, kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFU engrais)

Alternatives

Sokalciarbo est une méthode de biocontrôle

A retenir

1ères larves.

FLAVESCENCE DOREE

Observations au vignoble :

Quelques larves sont observées au vignoble. Nous observons des larves de stade L3, L4 voire L5. Les premiers symptômes sont observés sur le vignoble

Les modalités de lutte sont décrites sur le document suivant.

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_2_cle8243bf.pdf

Préconisations

T1 du 8 juin au 21 juin

T2 du 18 juin au 1er juillet

T3 du 28 juin au 11 juillet

* Pyrévert, pyréthre naturel, 1,5kg/ha

A retenir

T1 du 8 juin au 21 juin

T2 du 18 juin au 01 juillet.

VUS CETTE SEMAINE

Maladies du bois : apparition de symptômes de forme lente et d'apoplexie

Erinose : recrudescence sur jeunes feuilles de façon très importante sur certaines parcelles.

La chlorose ferrique ainsi que des débuts de carence en potasse sont observés sur différentes parcelles.

Echaudage : observation sur Gamay

Brûlure de traitement : liée à des applications de soufre.

Acariose bronzée sur un plantier de Muscadelle.

Phylloxéra : galles présentes sur quelques parcelles.

Thrips : une parcelle a été signalée avec des populations importantes.

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Prochain bulletin, le 4 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

